



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 03314

Numéro SIREN : 412 691 685

Nom ou dénomination : AP'AIPS

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2017 sous le numéro de dépôt 5636

- 7 FEV. 2017

DEPOT N°

5636

1 BILAN - ACTIF

Edition du 04/05/16 à 10:49:06

N° 2050-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2					
Adresse de l'entreprise 296 AVENUE BONAPARTE 92500 RUEIL MALMAISON		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET* 4 1 2 6 9 1 6 8 5 0 0 0 2 5		Néant *					
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 5					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 930		
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	47 464 47 059 405		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	841 453 805 394 36 059		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	2 850 2 850		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	151 625 151 625		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 048 322 857 383 190 939			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	695 376 58 704 636 672		
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 988 696 4 988 696		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	5 000 5 000		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	25 627 25 627			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	113 786 113 786			
	TOTAL (III)	CJ	CK	5 828 484 58 704 5 769 780			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	6 876 806 916 086 5 960 719			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	91 442	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		SARL APAIPS		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 104 000)	DA	104 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 400		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	325 802		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 256		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	480 457		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	4 200		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	4 200		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	124 031		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 615		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	18 325		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 870 687		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 203 185		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 136		
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	245 084		
TOTAL (IV)	EC	5 476 062			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 960 719			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 457 737		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	124 031		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	996 517	FB		FC	996 517
	Production vendue { biens * services*	FD		FE		FF	
		FG	4 079 683	FH		FI	4 079 683
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 076 200	FK		FL	5 076 200
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 022 566	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	185 375	
	Autres produits (1) (11)				FQ	538	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	214 703	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	330 123	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 430 233	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	133 014	
	Salaires et traitements*				FY	2 670 458	
	Charges sociales (10)				FZ	661 070	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	69 852
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	176 154	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(400 927)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	75 409	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	180	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	75 589	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	15 669	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	15 669	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	59 920
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(341 007)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise <u>SARL APAIPS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 896
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	608 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	623 896
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	66 396
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	222 803
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	289 200
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	334 696
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(46 567)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 984 165
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 943 909
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 256
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP	
		HQ	19 537
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	16 630
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	10 197
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités		744	
Indemnités transactionnelles ruptures de contrats		49 023	
Autres produits exceptionnels			15 896
Résiliation de bail		222 803	608 000
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Aides aux postes 2013		16 630	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2016

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS		Néant ☐ *	
IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	4 930	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]			KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants M3]		KS	47 464	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	685 738	KW		KX	17 350		
		Matériel de transport *				KY	10 670	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	119 277	LC		LD	8 417		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	863 150	LO		LP	25 767			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	166 029	1U		1V	494 646				
TOTAL IV				1Q	166 029	1R		1S	494 646				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	1 034 109	ØH		ØI	520 413				

CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	4 930	1X
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF
		Inst gales, agents et am des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	47 464	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agents, aménagements divers				IU		MM		MN	703 088	MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	10 670	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	127 694	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG		NH	888 917	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	506 200	2F	154 475	2G		
TOTAL IV				13		NJ	506 200	NK	154 475	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	506 200	ØL	1 048 322	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SARL APAIPS

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

AMORTISSEMENTS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SARL APAIPS		Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	SR	SS	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 200	5W	5X
	TOTAL II	5Z	4 200	TV	TW
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	222 803	6G
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	233 882	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	233 882	TY	222 803
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	238 082	UB	222 803
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF	175 179	
	UG		UH		
	UJ		UK	222 803	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[illegible]

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD2016

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)				UP	2 850		UR	2 850		US		
	Autres immobilisations financières				UT	151 625		UV	88 592		UW	63 033	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	69 944		69 944					
	Autres créances clients				UX	625 432		625 432					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	261		261					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	1 459		1 459					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	185 716		185 716					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	642 325		642 325					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	6 673		6 673					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	4 152 262		4 152 262					
	Charges constatées d'avance				VS	113 786		113 786					
	TOTAUX				VT	5 952 332		VU	5 889 300		VV	63 033	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD	5 325							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	3 000							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	124 031		124 031							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	10 000		10 000								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 870 687		3 870 687								
Personnel et comptes rattachés		8C	264 479		264 479								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	266 377		266 377								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	618 345		618 345							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	53 985		53 985							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	1 615		1 615								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 136		3 136								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L	245 084		245 084								
TOTAUX		VY	5 457 737		VZ	5 457 737							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	1 615		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA 40 256	
	Amortissements à porter ligne ci-dessous	WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 731	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 958	WC	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XE 7 689	
	Amendes et pénalités	WJ	744	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		XW 744	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7 (46 567)	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN	
							WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WO	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		XR	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR 2 121	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							WH
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP
	Régime des sociétés mères et des filiales		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts		2A					XB
								I6
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							WZ
	Majoration d'amortissement*							XA
	Abattement sur les amortissements	K9	Entreprises nouvelles (art 44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art 44 septies A)	L5		ZY
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilière cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XD
	Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		XF
			Zone de revitalisation rurale (art 44 quinquies)					XS
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI		XG 139 149	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI			XH 141 823	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XJ 139 702	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO 139 702	

Nº 2058-A-SD

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2016

Désignation de l'entreprise <u>SARL APAIPS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	283 740
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
ORGANIC	9K	9L	2 674
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO 2 674
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

N° 2058-C-SD2016

Désignation de l'entreprise SARL APAIPS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	317 128	AFFECTATIONS	Affections aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 674			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	325 802			ZG		325 802			
					TOTAL II	ZH		325 802			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS	820 822
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	1 624 230
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 246 401									XQ	248 148
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	14 979
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	15 154
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	112 139
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	415 583
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	2 430 233
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	51 963
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	81 051
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	133 014
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	1 134 745
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	547 314
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*									ØB	2 425 088
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS	
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) : 103									YP	134
	— Effectif affecté à l'activité artisanale									RL	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	2,15 %
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP									— Filiales et participations: (Liste au 2059-01, si oui cocher 1 sinon 0) ZR	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(139 702)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(997 057)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2									N° SIRET de la société mère du groupe JJ	41015759800013

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS						Néant ☐	*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2016

Désignation de l'entreprise : SARL APAIPS

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2016

Désignation de l'entreprise : <u>SARL APAIPS</u>		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-3^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E-SD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>SARL APAIPS</u>				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01012015</u>		et clos le : <u>31122015</u>		Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	OA	996 517			
Production vendue - Biens	OB				
Production vendue - Services	OC	4 079 683			
Production stockée	OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 022 566			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	538			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL I		OM	6 099 304		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	214 703			
Variation de stocks (marchandises)	OO				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	330 123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 164 296			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	176 154			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY				
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
TOTAL 2		OJ	2 885 275		
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	3 214 029
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)				SA	3 214 029
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	5 076 200
Période de référence	GY	du	01012015	GZ	au 31122015
Date de cessation				HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de l'Ordre des
Experts Comptables de la région
parisienne et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Versailles

SOCIETE AP'AIPS
SARL au capital de 104 000€
296, Avenue Bonaparte
♦♦♦
92 500 – Rueil Malmaison

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes de l'exercice 2015

Groupe SNR

163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél : 01 55 61 94 20
Fax : 01 55 61 91 48

contact@groupe-snr.com
www.groupe-snr.com

AP'AIPS

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société AP'AIPS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe intitulée « Informations générales complémentaires - Litiges » concernant les litiges salariés en cours non couverts par des provisions.



II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Une procédure judiciaire engagée sur les exercices précédents pourrait se traduire par une sortie de ressources. Il a été jugé que ces passifs étaient non avérés. Compte tenu du fait que l'affaire est toujours pendante et en l'état du dossier, cette position affirmée a contribué à la formation de notre opinion dans l'attente des décisions juridictionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

NEUILLY-SUR-SEINE, le 16 juin 2016

Le Commissaire aux Comptes

SNR Conseil



Didier CHIGOT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	4 930.00	4 930.00		95.67	95.67	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	47 464.34	47 059.20	405.14	3 784.94	3 379.80	89.30
	Autres immobilisations corporelles	841 452.53	805 393.54	36 058.99	299 471.79	263 412.80	87.96
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	2 850.00		2 850.00	525.01	2 324.99	442.85
	Autres immobilisations financières	151 624.92		151 624.92	165 504.01	13 879.09	8.39
Total II		1 048 321.79	857 382.74	190 939.05	469 381.42	278 442.37	59.32
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				207 546.55	207 546.55	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	695 375.81	58 703.68	636 672.13	522 682.19	113 989.94	21.81
	Autres créances	4 988 695.78		4 988 695.78	3 146 721.09	1 841 974.69	58.54
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	5 000.00		5 000.00	5 000.00		
	Disponibilités	25 626.52		25 626.52	10 009.66	15 616.86	156.02
	Charges constatées d'avance (3)	113 785.95		113 785.95	89 575.66	24 210.29	27.03
	Total III	5 828 484.06	58 703.68	5 769 780.38	3 981 535.15	1 788 245.23	44.91
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 876 805.85	916 086.42	5 960 719.43	4 450 916.57	1 509 802.86	33.92

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

94 441.92

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2015	Exercice N-1 31/12/2014	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 104 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	104 000.00	104 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	10 400.00	10 400.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	325 801.62	317 127.58	8 674.04	2.74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 255.83	8 673.53	31 582.30	364.12
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	480 457.45	440 201.11	40 256.34	9.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	4 200.00	4 200.00		
	Total III	4 200.00	4 200.00		
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	124 030.55	111 452.30	12 578.25	11.29
	Emprunts et dettes financières diverses	11 614.50	131 614.50	120 000.00	91.18
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 325.11	18 325.11		
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 870 687.33	2 548 800.17	1 321 887.16	51.86
	Dettes fiscales et sociales	1 203 184.85	1 083 078.68	120 106.17	11.09
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 500.00	6 500.00	100.00
	Autres dettes	3 135.64	2 610.00	525.64	20.14
	Produits constatés d'avance (1)	245 084.00	104 134.70	140 949.30	135.35
	Total IV	5 476 061.98	4 006 515.46	1 469 546.52	36.68
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		5 960 719.43	4 450 916.57	1 509 802.86	33.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 476 061.98 4 006 515.46

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	996 517.20		996 517.20	1 067 098.22	70 581.02	6.61
Production vendue de biens						
Production vendue de services	4 079 682.79		4 079 682.79	3 906 791.36	172 891.43	4.43
Chiffre d'affaires NET	5 076 199.99		5 076 199.99	4 973 889.58	102 310.41	2.06
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 022 566.26	1 012 951.01	9 615.25	0.95
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			185 375.47	18 177.64	167 197.83	919.80
Autres produits			537.98	20 182.45	19 644.47	97.33
Total des Produits d'exploitation (I)			6 284 679.70	6 025 200.68	259 479.02	4.31
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			214 702.52	138 666.34	76 036.18	54.83
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			330 123.19	273 389.46	56 733.73	20.75
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 430 233.41	2 247 243.68	182 989.73	8.14
Impôts, taxes et versements assimilés			133 014.39	156 466.38	23 451.99	14.99
Salaires et traitements			2 670 457.84	2 528 615.25	141 842.59	5.61
Charges sociales			661 069.91	645 295.17	15 774.74	2.44
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			69 851.55	72 365.56	2 514.01	3.47
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			176 154.12	1 087.91	175 066.21	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			6 685 606.93	6 063 129.75	622 477.18	10.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			400 927.23	37 929.07	362 998.16	957.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2015	12 31/12/2014	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	75 409.19	42 229.90	33 179.29	78.57
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	180.03	191.45	11.42	5.97
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	75 589.22	42 421.35	33 167.87	78.19
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	15 669.13	14 391.05	1 278.08	8.88
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	15 669.13	14 391.05	1 278.08	8.88
2. Résultat financier (V-VI)	59 920.09	28 030.30	31 889.79	113.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	341 007.14	9 898.77	331 108.37	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 895.64	4 817.87	11 077.77	229.93
Produits exceptionnels sur opérations en capital	608 000.00		608 000.00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	623 895.64	4 817.87	619 077.77	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	66 396.28	45 531.57	20 864.71	45.82
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	222 803.39		222 803.39	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	289 199.67	45 531.57	243 668.10	535.16
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	334 695.97	40 713.70	375 409.67	922.07
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	46 567.00	59 286.00	12 719.00	21.45
Total des produits (I+III+V+VII)	6 984 164.56	6 072 439.90	911 724.66	15.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 943 908.73	6 063 766.37	880 142.36	14.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	40 255.83	8 673.53	31 582.30	364.12

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

19 537.02 39 074.04
42 230.00
69.00

CATHEC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 960 719.43 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5 076 199.99 Euros et dégageant un bénéfice de 40 255.83 Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 12 juillet 2016.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a bénéficié d'une indemnité de résiliation de bail de 608 000€

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

APAIPS est intégré à un groupe fiscal dont la société mère est la SAS Nettoyage Service Développement
Chaque filiale détermine et comptabilise son impôt individuellement. Les filiales déficitaires constatent un impôt négatif.

Chiffre d'affaires

La société réalise du chiffre d'affaires hors taxe en régie et en fonction des livraisons. Il est comptabilisé au moment de la réalisation des prestations.

Litiges

Des procédures judiciaires en cours à la date de clôture, pourraient se traduire par des sorties de ressources.

Compte tenu des circonstances de fait, il a été jugé que ces passifs étaient non avérés. En conséquence, aucune provision n'a été constatée.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 139 149 €.

La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

Engagement pris en matière de compte personnel de formation

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 a remplacé le DIF instauré par la loi du 4 mai 2004 par le CPF : « Compte Personnel de Formation ».

A compter du 1er janvier 2015, le CPF est alimenté automatiquement à la fin de chaque année proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année par le salarié dans la limite d'un plafond.

Pour un salarié à temps plein, l'alimentation du compte se fait à hauteur de :

- 24 heures par année de travail jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures,
- puis 12 heures par année de travail, dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

Ainsi, lorsqu'il atteint 150 heures, le compte n'est plus alimenté.

Les droits acquis anciennement au titre du DIF ont été transférés dans le nouveau régime du CPF au 1er janvier 2015.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, il n'y a pas lieu de doter une provision à la clôture de l'exercice car le comité considère que les dépenses engagées au titre du DIF ne rémunèrent pas des services passés mais à rendre dans le futur et ne constituent donc pas des « avantages à long terme ».

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 930		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	47 464		
Installations générales agencements aménagements divers	685 738		17 350
Matériel de transport	10 670		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	119 277		8 417
TOTAL	863 150		25 767
Prêts, autres immobilisations financières	166 029		494 646
TOTAL	166 029		494 646
TOTAL GENERAL	1 034 109		520 413

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 930	4 930
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			47 464	47 464
Installations générales agencements aménagements divers			703 088	703 088
Matériel de transport			10 670	10 670
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			127 694	127 694
TOTAL			888 917	888 917
Prêts, autres immobilisations financières		506 200	154 475	154 475
TOTAL		506 200	154 475	154 475
TOTAL GENERAL		506 200	1 048 322	1 048 322

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 834	96		4 930
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	43 679	3 380		47 059
Installations générales agencements aménagements divers	426 333	53 952		480 285
Matériel de transport	9 543	1 125		10 668
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	80 338	11 299		91 637
TOTAL	559 893	69 756		629 649
TOTAL GENERAL	564 728	69 852		634 579

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	96				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 380				
Instal.générales agenc.aménag.divers	53 952				
Matériel de transport	1 125				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 299				
TOTAL	69 756				
TOTAL GENERAL	69 852				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	4 200				4 200
TOTAL	4 200				4 200

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles		222 803			222 803
Sur comptes clients	233 882		175 179		58 704
TOTAL	233 882	222 803	175 179		281 507
TOTAL GENERAL	238 082	222 803	175 179		285 707
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles			175 179 222 803		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 850	2 850	
Autres immobilisations financières	151 625	91 592	60 033
Clients douteux ou litigieux	69 944	69 944	
Autres créances clients	625 432	625 432	
Personnel et comptes rattachés	261	261	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 459	1 459	
Impôts sur les bénéfices	185 716	185 716	
Taxe sur la valeur ajoutée	642 325	642 325	
Divers état et autres collectivités publiques	6 673	6 673	
Débiteurs divers	4 152 262	4 152 262	
Charges constatées d'avance	113 786	113 786	
TOTAL	5 952 332	5 892 299	60 033
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	5 325		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	124 031	124 031		
Emprunts et dettes financières divers	10 000	10 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 870 687	3 870 687		
Personnel et comptes rattachés	264 479	264 479		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266 377	266 377		
Taxe sur la valeur ajoutée	618 345	618 345		
Autres impôts taxes et assimilés	53 985	53 985		
Groupe et associés	1 615	1 615		
Autres dettes	3 136	3 136		
Produits constatés d'avance	245 084	245 084		
TOTAL	5 457 737	5 457 737		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 615			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	16.0000	6 500			6 500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL	4 315	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	2 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le montant des dépréciations constatées au 31/12/2015 est de 58 704 €.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 205
Autres créances	86 390
Total	90 595

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 999
Dettes fiscales et sociales	302 224
Autres dettes	1 747
Total	355 970

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	113 786
Total	113 786
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	245 084
Total	245 084

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	162 234		19 797
Autres créances	3 389 633		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 686 478		55 068

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	78	
Ouvriers	41	
Total	125	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	820 822
Engagements en matière de pensions	159 727
Engagement de crédit bail mobilier	
Total (1)	980 549

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société ne comptabilise pas de provision pour indemnité de départ à la retraite.

Une estimation des droits qui seraient acquis au titre de l'indemnité de départ à la retraite a été effectuée en 2015.

Les droits qui seraient acquis par les salariés au 31/12/2015 sont estimés à 159 727 €

Les principales hypothèses de calcul retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux annuel de revalorisation des salaires : 2% (inflation comprise)
- Taux annuel de capitalisation : 2.30 % (inflation comprise)
- Age de départ à la retraite : 62
- Modalités de départ à la retraite : Départ volontaire
- Taux de mobilité (turn over) : 1 à 7 selon catégorie et âge du personnel

Table de mortalité : Insee 2008 à 2010

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT	SAS	1 000 000	21 RUE GODEFROY-92800 PU

Société d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
inscrite auprès de l'Ordre des
Experts Comptables de la région
parisienne et à la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes de Versailles

SOCIETE AP'AIPS
SARL au Capital de 104 000€
296, Avenue Bonaparte



92 500 – RUEIL MALMAISON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Groupe SNR

163-165 av. Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Tél : 01 55 61 94 20
Fax : 01 55 61 91 48

contact@groupe-snr.com
www.groupe-snr.com

Sur les conventions réglementées exercice clos le 31 décembre 2015

AP'AIPS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant de vous communiquer les informations prévues à l'article R.223-17 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumises à l'approbation de l'assemblée

En application de l'article R.223-16 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L.223-19 dudit code qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Un protocole d'accord est intervenu entre la SCI Bonaparte et votre société, le 25 décembre 2015. Dans le cadre de la résiliation amiable des baux et afin de

vous permettre d'engager les démarches nécessaires pour votre rétablissement et couvrir les frais de emploi, trouble commercial, frais de réinstallation..., la SCI Bonaparte vous accorde au terme de ce protocole, à titre d'indemnisation la somme de 608 000€.

Les personnes intéressées par cette convention sont Mr Patrick QUINTEIRO pour AP'AIPS en qualité de gérant et Mr Patrick QUINTEIRO pour la SCI BONAPARTE en qualité de gérant.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

En application de l'article R.223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Un contrat de location a été signé le 22 juillet 1999 avec la SCI BONAPARTE. Au titre de cet exercice, votre société a supporté la somme de 106 761€ HT.
- Une convention d'intégration fiscale a été signée le 8 décembre 1999 avec la société NETTOYAGE ET NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT. La société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT acquitte l'impôt global en sa qualité de tête de groupe au plan fiscal. Les sociétés filiales supportent les charges correspondant à l'impôt sur les sociétés, aux taxes additionnelles à cet impôt, et à l'imposition forfaitaire annuelle, ainsi que les pénalités et intérêts éventuellement dus au titre de ces impôts. Ces charges sont calculées conformément aux règles du droit commun, sur les résultats propres des sociétés filiales, comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.
- Une convention de trésorerie a été signée le 1^{er} octobre 2003 avec la société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT. Au titre de cet exercice, la société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT doit à votre société la somme de 3 389 634 €. Par avenant du 9 juillet 2012, aucune rémunération n'a été appelée au titre de l'exercice. Les personnes intéressées par cette convention sont Mr Patrick QUINTEIRO pour AP'AIPS en qualité de gérant et Mr Patrick QUINTEIRO pour NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT en qualité de président.
- Une convention d'assistance administrative a été signée le 3 janvier 2000 avec la société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT. A compter du 1^{er} janvier 2013, la rémunération est calculée sur la base de 7 % du chiffre d'affaires hors taxe hors groupe de la société AP'AIPS. Au titre de cet exercice, votre société a supporté la somme de 346 425 €.

- Une convention de refacturation intra-groupe a été signée le 31 décembre 2013 avec la société NETTOYAGE SERVICE DEVELOPPEMENT, SP3 NETTOYAGE, NSD, APY et INTERAXE. Cette convention prévoit que ces sociétés ont la faculté de se refacturer entre-elles, à l'euro l'euro pour les montants qu'elles peuvent avoir à supporter pour compte.

NEUILLY-SUR-SEINE, le 15 juin 2016
Le Commissaire aux Comptes
SNR Conseil



Didier CHIGOT

AP'AIPS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 104.000 €
Siège Social : 296, avenue Bonaparte - 92500 RUEIL MALMAISON
412 691 685 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUILLET 2016

*L'an deux mille seize,
Le vingt-neuf juillet,
A seize heures.*

Les associés de la société à responsabilité limitée «AP'AIPS », au capital de 104.000 € divisé en 6.500 parts de 16 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Patrick QUINTEIRO, gérant, es-qualité préside la séance.

Sont présents :

- | | |
|--|-------------|
| - La société Nettoyage Service Développement,
Représentée par Monsieur Patrick QUINTEIRO,
A hauteur de | 6.499 parts |
| - Monsieur Patrick QUINTEIRO,
A hauteur de | 1 part |
| Total égal au nombre de parts composant le capital social | 6.500 parts |

La société AUDIT EXPERTISE ET CONSEIL, commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate que l'assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée:

- *un exemplaire des lettres de convocation,*
- *le rapport de gestion,*
- *les rapports du Commissaire aux Comptes,*
- *le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2015,*
- *le texte des résolutions proposées.*



Documents qui ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et qui ont été également tenus à leur disposition au siège social pendant le même délai, en même temps que l'inventaire.

L'assemblée prend acte de cette déclaration.

Il rappelle ensuite que l'assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- *rapport de gestion sur les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2015,*
- *rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et sur les opérations visées par l'article L223-19 du Code de Commerce,*
- *approbation, s'il y a lieu, de ces rapports ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice et quitus au gérant,*
- *approbation des charges non déductibles,*
- *affectation des résultats,*
- *Point sur le mandat des Commissaires aux Comptes,*
- *Pouvoirs.*

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de **40.256 €**.

L'assemblée approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit	40.256 €
au compte report à nouveau, qui de	325.802 €
serait ainsi porté à	366.058 €

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), l'assemblée prend acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

Quitus est donné à Monsieur Patrick QUINTEIRO, gérant, pour la gestion durant l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions ou opérations visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport et ratifie de ce fait les conventions qui y sont retracées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant, savoir :

Titulaire La société AUDIT EXPERTISES ET CONSEIL,
Sise 19, avenue Catinat-78600 MAISONS-LAFFITTE, immatriculée au RCS de
Versailles sous le n° 444.382.667, Représentée par Monsieur Didier CHIGOT.

Suppléant Monsieur Christophe GANSMANDEL
Né le 27 octobre 1955 à NEUILY SUR SEINE (92), Demeurant 59, rue de la Boétie-
75008 PARIS.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La gérance
Patrick QUINTEIRO

A large, stylized handwritten signature in black ink, enclosed within a hand-drawn oval. The signature is complex and cursive, with many loops and flourishes.

AP'AIPS
Société à Responsabilité limitée au Capital de 104.000 €
Siège social : 296, avenue Bonaparte - 92500 – RUEIL MALMAISON
412 691 685 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUILLET 2016

Chers Associés,

Je vous ai convoqués, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que j'ai établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

J'ai l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat et l'annexe établis au 31 décembre 2015.

1 / Situation de la société durant l'exercice social

Le chiffre d'affaires hors taxes de cet exercice social s'est élevé à **5.076.200 €** contre **4.973.890 €** l'année précédente.

Compte tenu de subventions d'exploitation pour **1.022.566 €**, de reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour **185.375 €** et d'autres produits pour **538 €**, le total des produits d'exploitation s'élève pour sa part à **6.284.680 €** contre **6.025.201 €** l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice, la société a supporté des charges d'exploitation d'un montant global de **6.685.607 €**.

Les différents postes de charges sont les suivants :

- Achats de marchandises	214.703 €
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	330.123 €
- Autres achats et charges externes	2.430.233 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	133.014 €
- Salaires et traitements	2.670.458 €
- Charges sociales	661.070 €
- Dotation aux amortissements sur immobilisations	69.852 €
- Autres charges	176.154 €

L'exploitation a ainsi généré une perte de **(400.927) €**.

Compte tenu d'un résultat financier de **59.920 €**, d'un résultat exceptionnel de **334.696 €**, et d'un impôt sur les bénéfices d'un montant de **(46.567) €**, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de **40.256 €**.

L'effectif salarié moyen au cours de cet exercice a été de 103 personnes contre 134 personnes l'année précédente.



2 / Règles et méthodes comptables

Je vous informe que ces comptes ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'exercice précédent.

3 / Activité en matière de recherche et de développement

Notre société n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

4 / Affectation des résultats

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit	40.256 €
au compte report à nouveau, qui de	325.802 €
serait ainsi porté à	366.058 €

5 / Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), je vous demanderai de prendre acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

6 / Charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

7 / Rapport Général

Il vous sera également donné lecture du rapport général de votre Commissaire aux Comptes sur la vérification des comptes de l'exercice.

8 / Conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de commerce

Il vous sera donné lecture du rapport spécial que votre Commissaire aux Comptes a établi sur ces conventions réglementées.

9 / Filiales et participations

Notre société ne détient aucune participation significative au sein d'une autre société.

10 / Approbation des comptes - Quitus

Je vous demanderai, après avoir entendu la lecture de ces rapports de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de me donner quitus de ma gestion pour cet exercice.

11 / Faits marquants - Perspectives d'avenir

Les efforts de restructuration de 2015 joueront pleinement en 2016. L'activité devrait progresser de 8% selon les prévisions.



12 / Point sur le mandat des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes :

- Titulaire : La Société AUDIT EXPERTISES ET CONSEIL, SARL au capital de 15.000 € dont le siège est situé 19, avenue Catinat 78600 MAISONS-LAFFITTE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 444 382 667 RCS VERSAILLES, représentée par Monsieur Didier CHIGOT,
- Suppléant : Monsieur Christophe GANSMANDEL né le 27 octobre 1955 à NEUILLY SUR SEINE et demeurant 59, rue de la Boétie 75008 PARIS,

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

13 / Délais de paiement

Conformément aux termes de l'article L. 441-6 -1 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition, à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Fournisseurs au 31 décembre 2015 (euros)	non échu	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
Groupe	726 843	18 389	27 232	292 701	2 621 313
Hors Groupe	95 591	6 715	5 167	410	5 834

* * *

Les résolutions qui vous seront présentées reprennent les différents points de ce rapport ; je vous remercie de bien vouloir les approuver.

Je me tiens à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

Le Gérant